

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1841

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussignée greffière de la municipalité, QUE :

Le 18 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n^o 1841 modifiant le Règlement n^o 1832 concernant la tarification municipale pour les biens, activités et services.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 19^e jour du mois de juin 2019.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière